

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Révision: 15.11.2016

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : NETTOYANT MIXTE  
 · Code du produit: chp024  
 · Numéro d'enregistrement Voir Chapitre 3

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation Pas d'autres informations importantes disponibles.  
 Solvants

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: Société CHIMIE PLUS  
 · Service chargé des renseignements: COLOR INDUSTRIE  
 14, rue Théodule Villeret  
 95130 LE PLESSIS BOUCHARD.  
 FRANCE  
 Tel: 01 39 78 77 58  
 Fax: 01 39 78 77 68  
 E-Mail: fds@color-industrie.com  
 · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59  
 SAMU : 15  
 POMPIERS: 18  
 Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.  
 Emergency Number 112

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.  
 STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins, le foie et les yeux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.  
 Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
 · Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02



GHS07



GHS08

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

TOLUENE

Diméthylcétone

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Révision: 15.11.2016

**Nom du produit:** NETTOYANT MIXTE

(suite de la page 1)

- H361d Susceptible de nuire au fœtus. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins, le foie et les yeux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- Conseils de prudence
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.  
 P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
 P331 NE PAS faire vomir.  
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:
- Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.
- **2.3 Autres dangers**
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:
- Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
- vPvB:
- Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Mélanges

· Composants dangereux:

CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9 Numéro index: 601-021-00-3 RTECS: XS 5250000 Reg.nr.: 01-2119471310-51-xxxx	<b>TOLUENE</b> ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	50-100%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 RTECS: AL 3150000 Reg.nr.: 01-2119471330-49-XXXX	<b>Diméthylcétone</b> ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	25-50%

· Composants non dangereux:

Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP et/ou directive 67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils.  
 Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

· SVHC

néant

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

Non applicable

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### · 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Contactez le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.  
**LA RAPIDITÉ EST ESSENTIELLE.**

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.  
 Demander immédiatement conseil à un médecin.

· Après contact avec la peau:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.  
 Laver immédiatement à l'eau.

· Après contact avec les yeux:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.  
 Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
 Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste

· Après ingestion:

Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.  
 Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.  
 Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical  
 Demander immédiatement conseil à un médecin.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Révision: 15.11.2016

**Nom du produit:** NETTOYANT MIXTE

(suite de la page 2)

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** *Pas de traitement spécifique requis.*

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- Moyens d'extinction: *Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.*  
*Poudre d'extinction*  
*Dioxyde de carbone*  
*Mousse*  
*Eau pulvérisée*
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: *Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu*
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** *Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.*  
*Monoxyde de carbone (CO)*  
*Dioxyde de carbone*  
*Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.*  
*Les eaux de ruissellement vers les égouts peut provoquer un incendie ou une explosion.*
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** *Porter un appareil de protection respiratoire.*  
*Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.*  
*Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.*  
*Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.*  
*Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.*
- Autres indications

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** *Porter un appareil de protection respiratoire.*  
*Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.*  
*Éviter le contact avec la peau et les yeux*  
*NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.*
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** *Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.*  
*En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.*  
*Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.*
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** *Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).*  
*Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.*  
*Assurer une aération suffisante.*  
*Utiliser du matériel antidéflagrant*  
*Le nettoyage à grandes eaux de quantité importantes en direction des égouts n'est pas autorisé.*
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** *Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.*  
*Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.*  
*Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.*

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** *Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.*  
*Éviter la formation d'aérosols.*  
*Convoyage pneumatique uniquement avec de l'azote.*  
*Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)*  
*Si possible, utiliser un système de transfert clos.*  
*Reporter l'étiquetage d'origine sur tout récipient utilisé pour un prélèvement.*  
*Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.*
- Préventions des incendies et des explosions: *Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.*  
*Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.*  
*Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.*  
*Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.*  
*Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.*  
*Mise à la terre des équipements*
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: *Matériau approprié pour réservoirs et conduites: acier doux.*  
*Ne conserver que dans le fût d'origine.*

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Révision: 15.11.2016

**Nom du produit: NETTOYANT MIXTE**

(suite de la page 3)

- Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.  
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.  
Les réservoirs de stockage doivent avoir une liaison équipotentielle électrique et une mise à la terre.  
Selon les exigences particulières relatives au lieu de stockage, prévoir un système de rétention.  
Conservé à l'écart des Produits incompatibles.  
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- Indications concernant le stockage commun:
  - Autres indications sur les conditions de stockage:
  - **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
- Stocké au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

**CAS: 108-88-3 TOLUENE**

VME (France)	Valeur momentanée: 384 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 76,8 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm R2, risque de pénétration percutanée
PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 200 ppm Valeur plafond: 300; 500* ppm *10-min peak per 8-hr shift
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 560 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm Valeur à long terme: 375 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur à long terme: 75 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm BEI
AGW (Allemagne)	Valeur à long terme: 190 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm 4(II);DFG, EU, H, Y

**CAS: 67-64-1 Diméthylcétone**

VME (France)	Valeur momentanée: 2420 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 2400 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 590 mg/m <sup>3</sup> , 250 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 1187 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm Valeur à long terme: 594 mg/m <sup>3</sup> , 250 ppm BEI
AGW (Allemagne)	Valeur à long terme: 1200 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm 2(I);Y, DFG, EU, AGS

## · DNEL

**CAS: 67-64-1 Diméthylcétone**

DNEL (-)	<p>Utilisation Finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Effets aigus, Effets locaux Durée exposition: 1h Valeur: 2420 mg/m<sup>3</sup> - 1000ppm</p> <p>Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Durée d'exposition: 8h Valeur: 186 mg/kg</p> <p>Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Valeur 1210 mg/m<sup>3</sup> - 500ppm</p> <p>Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Durée exposition: 24h Valeur: 62 mg/kg</p> <p>Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Durée exposition: 24h Valeur: 200 mg/m<sup>3</sup></p> <p>Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Valeur: 62 mg/kg</p>
----------	--

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Révision: 15.11.2016

**Nom du produit: NETTOYANT MIXTE**

(suite de la page 4)

· PNEC	
<b>CAS: 67-64-1 Diméthylcétone</b>	
PNEC (-)	Eau douce: 10.6mg/l Eau de mer: 1.06 mg/l Sédiment d'eau douce: 30.4 mg/kg Sédiment marin: 3.04 mg/kg Sol: 29.5 mg/kg
· Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
<b>CAS: 108-88-3 TOLUENE</b>	
BEI (U.S.A.)	0,02 mg/L Medium: blood Time: prior to last shift of workweek Parameter: Toluene
	0,03 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Toluene
	0,3 mg/g creatinine Medium: urine Time: end of shift Parameter: o-Cresol with hydrolysis (background)
BGW (Allemagne)	600 µg/l Untersuchungsmaterial: Vollblut Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende Parameter: Toluol
	1,5 mg/l Untersuchungsmaterial: Urin Probennahmezeitpunkt: bei Langzeitexposition: Nach mehreren vorangegangenen Schichten, Expositionsende bzw. Schichtende Parameter: o-Kresol
<b>CAS: 67-64-1 Diméthylcétone</b>	
BEI (U.S.A.)	50 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone (nonspecific)
BGW (Allemagne)	80 mg/l Untersuchungsmaterial: Urin Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende Parameter: Aceton

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.  
Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Conserver à part les vêtements de protection.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.  
En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.  
Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.  
Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)

· Protection des mains:



Gants de protection

Norme EN 374

Changer régulièrement les gants.  
Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives...).

Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité


## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Révision: 15.11.2016

**Nom du produit:** NETTOYANT MIXTE

(suite de la page 5)

- Matériau des gants  
Gants en néoprène  
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.  
Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq$  selon fabricant
- Temps de pénétration du matériau des gants  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.  
Valeur pour la perméabilité: taux  $\geq$  selon fabricant
- Protection des yeux:  
 Lunettes de protection hermétiques
- Protection du corps:  
Vêtements de travail protecteurs

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Information non disponible

· valeur du pH:

Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion:

Non déterminé.

Point d'ébullition:

55 °C

· Point d'éclair:

&lt; 0 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux):

Non applicable.

· Température d'auto-inflammation:

465 °C

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· Auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure:

1,2 Vol %

Supérieure:

13,0 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C:

240 hPa

· Densité à 20 °C:

0,8443 g/cm<sup>3</sup>

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Peu soluble

· Coefficient de partage (n-octanol/eau):

Voir chapitre 12

· Viscosité:

Dynamique:

Non déterminé.

Cinématique:

Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· VOC (selon Directive 1999/13/CE):

844,3 g/l

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter

Chaleur / source de chaleur

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

· 10.5 Matières incompatibles:

Acides oxydants et sels (HNO<sub>3</sub>, MnO<sub>4</sub>K...)

Les agents oxydants

Acides forts

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

La combustion génère des oxydes de carbone

FR

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Révision: 15.11.2016

Nom du produit: NETTOYANT MIXTE

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· **Toxicité aiguë:** Nocif par inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

##### CAS: 108-88-3 TOLUENE

Oral	LD50	5500 - 7500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	8400 - 18000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50	12,5 - 28,8 mg/l (RAT)
		5320 mg/l (mus)
	LC50	5,5mg/l (96h) (POISSONS)

##### CAS: 67-64-1 Diméthylcétone

Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20000 mg/kg (rbt)
	NOEC 48h	3400 MG/LITRE (5)

· Par voie orale:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Par voie cutanée:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Par inhalation:

Nocif par inhalation.

#### · Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### · Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins, le foie et les yeux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### · Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

##### CAS: 108-88-3 TOLUENE

CE50 (écologique) 3,78mg/l (48h) mg/l (DAPHNIES)

##### CAS: 67-64-1 Diméthylcétone

CE50 (écologique)	>100 mg/l, 96h mg/l (ALGUES) (Pseudokirchneriella subcapitata, Essai en statique) (valeur de la littérature)
	>100 mg/l, 48h mg/l (DAPHNIES) (Daphnia magna, Essai en statique) (valeur de la littérature)
LC50 (écologique)	>100 mg/l, 96h mg/l (POISSONS) (Salmo gairdneri, essai en statique) (valeur de la littérature)

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

##### CAS: 108-88-3 TOLUENE

Biodegradabilité (-)  
Facilement biodégradable

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

##### CAS: 108-88-3 TOLUENE

Log Pow 2,73 (-)

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:

· Valeur DCO:

Information non disponible

· Valeur DBO5:

Information non disponible

· Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

· vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Révision: 15.11.2016

Nom du produit: NETTOYANT MIXTE

(suite de la page 7)

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.

Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

· Code déchet:

Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécessaires pour déterminer le code déchet.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Ne pas découper, perforer ou souder sur ou à proximité des emballages vides.

Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.

Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.

Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchet ménager.

Ne pas incinérer un emballage fermé.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· ADR, IMDG, IATA

UN1993

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· ADR

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa) (TOLUÈNE, ACÉTONE)

· IMDG, IATA

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TOLUENE, ACETONE)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR



· Classe

3 (F1) Liquides inflammables.

· Étiquette

3

· IMDG, IATA



· Class

3 Liquides inflammables.

· Label

3

· **14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA

II

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.

· Indice Kemler:

33

· No EMS:

F-E,S-E

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

1L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· Catégorie de transport

2

· Code de restriction en tunnels

D/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

1L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Révision: 15.11.2016

**Nom du produit:** NETTOYANT MIXTE

(suite de la page 8)

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (PRESSION DE VAPEUR À 50 °C INFÉRIEURE OU ÉGALE À 110 KPA) (TOLUÈNE, ACÉTONE), 3, II

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

*Tous les composants sont compris.*

· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances

*Tous les composants sont compris.*

· Australian Inventory of Chemical Substances

*Tous les composants sont compris.*

· Canadian Domestic Substances List (DSL)

*Tous les composants sont compris.*

· Korean Existing Chemical Inventory

*Tous les composants sont compris.*

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

*voir chapitre 2*

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

· Catégorie SEVESO

*Aucun des composants n'est compris.**P5c LIQUIDES INFLAMMABLES*

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

*5.000 t*

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

*50.000 t*

· RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

*Conditions de limitation: 3, 48*

· Indications sur les restrictions de travail:

*Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles...)*

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

*Néant*· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:***Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

### RUBRIQUE 16: Autres informations

*Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.*

*Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*

· Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans le document:

*H225 Liquide et vapeurs très inflammables.**H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**H315 Provoque une irritation cutanée.**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.**H361d Susceptible de nuire au fœtus. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.**H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins, le foie et les yeux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.*

· Domaines d'application selon la directive 98/8/CE - Règlement CE 528/2012.

*Non concerné*

· Service établissant la fiche technique:

*-*

· Contact:

*voir Rubrique 1**-*

· Acronymes et abréviations:

*Voir Rubrique 1**ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**DOT: US Department of Transportation**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)**PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**SVHC: Substances of Very High Concern**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4*

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.11.2016

Révision: 15.11.2016

**Nom du produit:** NETTOYANT MIXTE

(suite de la page 9)

*Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2**Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1*

FR

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Révision: 15.11.2016

**Nom du produit:** NETTOYANT MIXTE

(suite de la page 10)

**Annexe: Scénario d'exposition**

· Désignation brève du scénario d'exposition Non disponible

FR